

Plan Local d'Urbanisme

Approuvé le 30/03/2005

1ERE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

DOCUMENTS RELATIFS A LA PROCEDURE (Document n°1)

Dossier approuvé par délibération du
Conseil Communautaire
du 29 septembre 2011

SAINT-ORENS

auat toulouse aire urbaine
Document élaboré avec l'assistance de
l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire
Toulouse Aire Urbaine

le grand toulouse
6, rue René Leduc B.P. 35821
31505 Toulouse Cedex 5
www.grandtoulouse.fr

le grand toulouse
COMMUNAUTÉ URBAINE

Conseil de Communauté du jeudi 29 septembre 2011

Salle polyvalente - Balma

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° DEL-11-373

Approbation de la 1ère modification simplifiée du P.L.U. du Grand Toulouse, commune de Saint-Orens

L'an deux mille onze le jeudi vingt-neuf septembre à neuf heures, sous la présidence de Monsieur Pierre COHEN, Président, le Conseil de Communauté s'est réuni à la Salle polyvalente - Balma.

Participants

Publié par affichage

Afférents au Conseil :	123	le - 6 OCT. 2011
Présents :	100	
Procurations :	16	
Date de convocation :	23 septembre 2011	et déposé à la Préfecture le

REÇU
le - 6 OCT. 2011
PREFECTURE de la Hte-GARONNE

Présents

Aigrefeuille	Mme Brigitte CALVET
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL
Balma	M. Alain FILLOLA Mme Thérèse PICHON
Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Blagnac	M. Bernard KELLER M. Christian BERGON Mme Monique COMBES
Brax	M. Jean-Pierre VERGE
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Bernard SICARD Mme Corine BARRERE M. Louis GERMAIN M. Ahmed Médhy IMELHAINE M. Guy LAURENT M. Henri MOLINA
Cornebarrieu	M. Gilles DE FALETANS
Cugnaux	M. Philippe GUERIN M. Guy THIBAUT
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	Mme Claudie MARCOS
Flourens	M. Didier CORTES
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Gagnac	M. Michel SIMON
Gratentour	M. Paul FRANCHINI
L' Union	M. Georges BEYNEY Mme Marie-Carmen GARCIA M. Henri LEVRAT
Launaguet	Mme Arlette SYLVESTRE M. Henri MILHEAU
Lespinasse	M. Bernard SANCE
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	M. Jean-Louis MOYET
Montrabe	M. Jacques SEBI
Pibrac	M. Robert BON M. David SAINT-MELLION
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS

Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE M. Alain SUSIGAN
Saint-Jean	Mme Dominique VEZIAN
Saint-Orens	M. Claude MERONO
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	M. Pierre COHEN Mme Malika ARADJ M. Roger ATSARIAS M. Jean-Marc BARES Mme Elisabeth BELAUBRE Mme Yvette BENAYOUN-NAKACHE M. Daniel BENYAHIA Mme Michèle BLEUSE M. René BOUSCATEL M. François BRIANÇON M. Joël CARREIRAS Mme Danielle CHARLES M. François CHOLLET Mme Martine CROQUETTE M. Romain CUJIVES Mme Danièle DAMIN Mme Vincentella DE COMARMOND Mme Marie DEQUE Mme Serge DIDIER Mme Chantal DOUNOT-SOBRAQUES Mme Monique DURRIEU M. Jean Luc FORGET M. Régis GODEC M. Philippe GOIRAND Mme Olga GONZALEZ-TRICHEUX Mme Catherine GUIEN Mme Mama HAMMOU-MOHAMMED Mme Isabelle HARDY Mme Maryse JARDIN-LADAM M. Pierre LACAZE M. Jean-Luc LAGLEIZE Mme Régine LANGE M. Alexandre MARCIEL M. Bernard MARQUIE M. Henri MATEOS Mme Saliha MIMAR Mme Erwane MONTHUBERT M. Etienne MORIN M. Jean-Luc MOUDENC M. Michel PECH Mme Dominique PY Mme Cécile RAMOS M. Christian RAYNAL Mme Sonia RUIZ M. Jean-Christophe SELLIN Mme Claude TOUCHEFEU Mme Elisabeth TOUTUT M. Jean-Charles VALADIER Mme Gisèle VERNIOL Mme Zohra ZINA-RAGGOUA
Tournefeuille	M. Claude RAYNAL Mme Mireille ABBAL M. Daniel FOURMY M. Jacques GUILBAULT
Villeneuve-Tolosane	M. Dominique COQUART M. Diego GIL

Délégués ayant donné pouvoir

		Pouvoir à
Balma	M. Stéphane COPPEY	Mme Danielle CHARLES
Beauzelle	M. Claude BENOIT	Mme Lysiane MAUREL
Blagnac	M. Joseph CARLES	M. Bernard KELLER
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX	Mme Maryse JARDIN-LADAM
Saint-Jean	M. Gérard BAPT	Mme Dominique VEZIAN
Saint-Jory	M. Henri MIGUEL	M. Paul FRANCHINI
Saint-Orens	M. Christian SEMPE	M. Bernard MARQUIE
Toulouse	M. Abdelkader ARIF M. Thierry COTELLE	Mme Olga GONZALEZ-TRICHEUX M. Daniel BENYAHIA

	Mme Christine COURADE Mme Anne CRAYSSAC M. Jean-Michel FABRE M. Jean-Paul MAKENGO M. Antoine MAURICE M. Nicolas TISSOT	M. Joël CARREIRAS Mme Gisèle VERNIOL M. François BRIANÇON M. Etienne MORIN M. Régis GODEC Mme Sonia RUIZ
Tournefeuille	Mme Danielle BUYS	Mme Mireille ABBAL

Délégués excusés

Aucamville	M. Gérard ANDRE M. Guy MONTAGNER
Bruguières	M. Philippe PLANTADE
Cugnaux	M. Pierre GUERIN
Toulouse	M. Stéphane CARASSOU M. Jean-Pierre HAVRIN M. Djillali LAHIANI

Délibération n° DEL-11-373

Approbation de la 1ère modification simplifiée du P.L.U. du Grand Toulouse, commune de Saint-Orens

Exposé

Par arrêté du 26 mai 2011, le Président du Grand Toulouse a prescrit la mise en œuvre d'une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Grand Toulouse - Commune de Saint-Orens-de-Gameville, pour permettre :

- la suppression de l'emplacement réservé n°44, « Réseau vert d'agglomération entre le chemin de la Pradelle et la rue du Bousquet », au profit du Grand Toulouse.

Cette procédure a été menée conformément au Code de l'Urbanisme et, notamment, aux articles L. 123-13 (modifié par la loi n° 2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés), R. 123-20-1 et R. 123-20-2 (issus du décret n° 2009-722 du 18 juin 2009).

I) **Objet de la présente modification simplifiée** du P.O.S. valant P.L.U. du Grand Toulouse – Commune de St Orens-de-Gameville

Il s'agit de supprimer l'emplacement réservé n°44 suite à la mise en demeure d'acquérir les terrains réalisée par les propriétaires à laquelle le Grand Toulouse, bénéficiaire de l'emplacement réservé, a décidé de ne pas donner suite. Conformément à l'article L230-4 du Code de l'Urbanisme, il convient de supprimer cet emplacement réservé toujours inscrit dans le P.L.U. opposable.

II) Modalités d'information du public

Le dossier du projet de modification simplifiée et l'exposé de ses motifs ont été mis à disposition du public du 6 juin 2011 au 7 juillet 2011 inclus, au siège du Grand Toulouse et à la Mairie de Saint-Orens-de-Gameville.

Des registres permettant au public de consigner ses observations ont été ouverts au siège du Grand Toulouse et à la Mairie de Saint-Orens-de-Gameville.
L'information du public quant à la mise à disposition des dossiers a été assurée par voie de presse dans la Gazette du Midi 30 mai 2011, par affichage au siège du Grand Toulouse et en Mairie, sur les emplacements prévus à cet effet dans la commune et sur les sites Internet du Grand Toulouse et de la Mairie de Saint-Orens-de-Gameville.

III) Observations du public et prise en compte

Une remarque a été consignée dans le registre tenu à disposition du public à la Mairie de Saint-Orens-de-Gameville et aucune dans le registre au siège du Grand Toulouse.

Le pétitionnaire écrit qu'il n'a pas d'observations à formuler concernant la suppression de l'emplacement réservé n°44 mais demande à être informé de tout projet situé Chemin de la Pradelle en limite avec la Commune de Labège. Il s'agit du secteur ou l'emplacement réservé a été supprimé.

Il est donc proposé d'approuver le présent projet de 1ère modification simplifiée du P.L.U. du Grand Toulouse – Commune de Saint-Orens-de-Gameville tel qu'il a été mis à disposition du public et joint à la présente délibération.

Décision

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-13, R. 123-20-1, R.123-20-2, R. 123-24 et R. 123-25,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Plan de Déplacements Urbains (PDU) approuvé le 12 juin 2001,

Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH) adopté le 17 mars 2011 suite à l'avis de l'Etat,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Grand Toulouse - Commune de Saint-Orens-de-Gameville approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2005, mis à jour par arrêté en date du 11 juillet 2006, modifié par délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2007 et par délibération du Conseil Communautaire du 21 décembre 2009 et révisé de manière simplifiée par délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2008.

Vu l'arrêté du Président du grand Toulouse du 26 mai 2011 prescrivant la mise en œuvre de la 1ère modification simplifiée du P.L.U. du Grand Toulouse, Commune de Saint-Orens de Gameville,

Vu le dossier de modification simplifiée mis à disposition du public du 6 juin 2011 au 7 juillet 2011,

Vu les mesures d'information et de publicité mises en œuvre pour ce dossier,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme et Projets Urbains du 8 septembre 2011,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1
D'approuver le projet de 1ère modification simplifiée du P.L.U. du Grand Toulouse, Commune de Saint-Orens de Gameville, tel qu'il a été tenu à disposition du public, et joint à la présente délibération.

Article 2
De procéder, en application des articles R. 123-24 et R. 123-25 du Code de l'Urbanisme, à l'affichage de la présente délibération au siège du Grand Toulouse– 1 place de la Légion d'Honneur, BP 35821, 31505 TOULOUSE Cedex 5 – ainsi qu'à la Mairie de Saint-Orens-de-Gameville, pendant une durée d'un mois et à son insertion dans un journal diffusé dans le Département.

Article 3
De procéder à la publication de la présente délibération au recueil des actes administratifs de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, en application de l'article R123-25 du Code de l'Urbanisme.

Article 4
De tenir à la disposition du public la présente délibération, ainsi que le dossier de P.L.U. modifié de façon simplifiée au siège du Grand Toulouse situé 6, Place René Leduc – BP35821 – 31505 Toulouse Cedex 5, Direction de l'Urbanisme Règlementaire, 2ème étage, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, ces documents étant également consultables à la Mairie de St Orens et à la Préfecture de la Haute-Garonne,

Article 5

De préciser que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification simplifiée du P.L.U. ne seront exécutoires qu'à compter de la transmission complète au représentant de l'Etat et l'accomplissement des formalités d'affichage et de publicité mentionnées ci-avant.

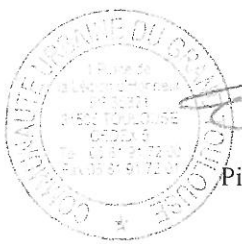
Article 6

D'autoriser Monsieur le Président du Grand Toulouse à signer tous les actes afférents.

Résultat du vote :

• Pour	116
• Contre	0
• Abstentions	0
• Non participation au vote	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Pierre COHEN

2011.115

le Grand Toulouse
COMMUNAUTÉ URBAINE

REÇU
le 27 MAI 2011
PREFECTURE de la Hte-GARONNE

ARRETE

DE MISE EN œuvre DE LA 1ère MODIFICATION SIMPLIFIEE du PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) DU GRAND TOULOUSE -
Commune de St Orens de Gameville

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-13, R. 123-20-1 et R.123-20-2 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Grand Toulouse - Commune de St Orens-de-Gameville approuvé par Délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2005, modifié par délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2007 et par délibération du Conseil Communautaire du 21 décembre 2009 et révisé de manière simplifiée par délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 2008 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) du Grand Toulouse - Commune de St Orens de Gameville ;

Vu les pièces du dossier mis à disposition du public.

ARRETE :

ARTICLE 1 : Il est procédé à une mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse - Commune de St Orens de Gameville, en vue de :

- supprimer l'emplacement réservé n°44 *« Réseau vert d'agglomération entre le chemin de la Pradelle et la rue du Bousquet »* au profit du Grand Toulouse,

pour une durée de 32 jours consécutifs, à compter **du lundi 6 juin 2011 jusqu'au jeudi 7 juillet 2011 inclus.**

Communauté urbaine du Grand Toulouse
1, place de la Légion d'Honneur – BP 35821
31505 TOULOUSE cedex 5

ARTICLE 2 : Le dossier du projet de modification simplifiée et l'exposé de ses motifs seront mis à disposition comme suit :

- au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse **au 6, Rue René Leduc – BP 35821 – 31505 Toulouse Cedex 5 (Métro ligne A - station Marengo), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,**

- à la Mairie de de St Orens de Gameville, Centre Technique Municipal, **10 rue du Négoce – 31650 St Orens de Gameville, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 .**

ARTICLE 3 : Des registres permettant au public de consigner ses observations seront ouverts :

- au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse **au 6, Rue René Leduc – BP 35821 – 31505 Toulouse Cedex 5 (Métro ligne A - station Marengo), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,**

- à la Mairie de de St Orens de Gameville , Centre Technique Municipal, **10 rue du Négoce – 31650 St Orens de Gameville, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.**

ARTICLE 4 : A l'expiration du délai de la mise à disposition du public prévu à l'article 1, les registres seront clos et signés par Monsieur le Président du Grand Toulouse ou son représentant pour celui déposé au Grand Toulouse et par Monsieur le Maire de St Orens de Gameville ou son représentant pour celui déposé en Mairie.

ARTICLE 5 : Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée, les lieux et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié HUIT JOURS au moins avant le début de la mise à disposition du public, dans un journal diffusé dans le Département.

Cet avis sera affiché notamment à la Mairie de St Orens de Gameville et sur tous les emplacements prévus dans la commune à cet effet, au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et pendant toute la durée de celle-ci.

Ces formalités de publicité seront justifiées par un certificat de Monsieur le Président de la Communauté Urbaine et par un certificat de Mr le Maire de St Orens de Gameville.

L'avis au public sera également affiché sur les sites Internet du Grand Toulouse et de la Mairie de St Orens de Gameville.

ARTICLE 6 : Le projet de modification simplifiée du P.L.U. objet de la présente mise à disposition sera soumis à l'approbation du Conseil de Communauté du Grand Toulouse.

Communauté urbaine du Grand Toulouse
1, place de la Légion d'Honneur – BP 35821
31505 TOULOUSE cedex 5

2011_115

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse.

ARTICLE 8 : Une copie du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne,

Monsieur le Maire de St Orens de Gameville.

Fait à Toulouse, le 26 MAI 2011

LE PRESIDENT,
Pour le Président,
Le Vice-Président,
Président de la Commission Urbanisme et Projets Urbains,

Daniel BENYAHIA

Le Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse
Atteste exécutoire le présent acte
- Reçu à la Préfecture le : 27 mai 2011
- Publié par affichage :
- au siège de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, le : 27 mai 2011
- en mairie, le : 30 mai 2011
- Notifié dans la presse le : La Gazette du Midi du 30 mai 2011

Certifié exécutoire le : 30 mai 2011

Le Président,
P/Le Président,
Le Vice-Président
Président de la Commission Urbanisme et Projets Urbains

Daniel BENYAHIA

Communauté urbaine du Grand Toulouse
1, place de la Légion d'Honneur – BP 35821
31505 TOULOUSE cedex 5

Toutes les annonces légales de votre département sur http://al.forumeco.com

Haute-Garonne

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE GARONNE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

SERVICE RISQUES ET GESTION DE CRISE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral en date du 2 mai 2011 une enquête publique est ouverte du 15 juin au 15 juillet 2011 inclus sur le plan de prévention des risques naturels prévisibles liés aux inondations sur la commune de Toulouse, en vue de son approbation.

Le siège de la commission d'enquête est localisé à la Mairie de Toulouse, Hôtel de ville, place du Capitole, 31000 Toulouse. Toute correspondance pourra lui être adressée à cet endroit.

Le projet sera consultable à la mairie de Toulouse ainsi que dans chacune des mairie annexes dont la liste est définie ci-dessous, pendant toute la durée de l'enquête. Le public pourra prendre connaissance du dossier tous les jours, aux heures d'ouverture habituelles des mairies, dimanches et jours fériés exceptés.

Les appréciations, suggestions et contre-propositions du public pourront être consignées sur les registres spécialement ouverts à cet effet, et déposés dans les mairies concernées. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, et pendant la même période, à la commission d'enquête.

La commission d'enquête est composée des membres suivants : Monsieur François GAZELLE, chargé de recherches au CNRS, en qualité de président de la commission d'enquête ; Madame Evelyne DOUTRE, chargée de mission en environnement et management environnemental et Monsieur Nicolas DELAYE, directeur d'un cabinet de conseil en environnement en qualité de membres titulaires ; Madame Anne FERRAND, ingénieure chargée de projets, en qualité de membres suppléant.

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du Public dans les lieux suivants :

- Mairie de Toulouse (Capitole) mercredi 15 juin 2011 de 09h00 à 12h00
- Mairie annexe de Saint-Cyprien samedi 18 juin 2011 de 08h45 à 11h45
- Mairie annexe des Sept Deniers mardi 21 juin 2011 de 14h00 à 17h00
- Mairie annexe de l'Ormeau vendredi 24 juin 2011 de 09h00 à 12h00
- Mairie annexe d'Empalot lundi 27 juin 2011 de 14h00 à 17h00
- Mairie annexe de Saint Martin du Touch mercredi 29 juin 2011 de 14h00 à 17h00
- Mairie annexe de Saint-Cyprien lundi 04 juillet 2011 de 14h00 à 17h00
- Mairie annexe de Croix de Pierre jeudi 07 juillet 2011 de 14h00 à 17h00
- Mairie annexe des Sept Deniers mardi 12 juillet 2011 de 09h00 à 12h00
- Mairie de Toulouse (Capitole) vendredi 15 juillet 2011 de 13h30 à 16h30.

Le présent avis sera inséré à deux reprises dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Le même avis sera publié par voie d'affiches et par tous autres procédés dans la commune intéressée quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le rapport ainsi que les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an à la Mairie de Toulouse et à la Préfecture de la Haute-Garonne.

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport, des conclusions du commissaire enquêteur ou de toute autre information relative à ce plan de prévention des risques naturels auprès du Préfet de la Haute-Garonne.

Le Préfet de la Haute-Garonne représente l'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles liés aux inondations sur la commune de Toulouse. Toute information relative à ce Plan de Prévention des Risques pourra ainsi être obtenue auprès de la Préfecture de Haute-Garonne.

Le directeur Départemental des Territoires.

48686 Thierry VATIN

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE GARONNE

Direction des Relations avec les Collectivités Locales

Bureau de la Réglementation Commerciale et Touristique

EXTRAIT DE DECISION PRISE PAR LA COMMISSION NATIONALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

Réunie le **13 avril 2011**, la Commission Nationale d'Aménagement Commercial a accordé l'autorisation sollicitée par la **SARL BLAFIND** en qualité d'exploitant en vue de procéder à l'opération suivante :

- Extension de 318 m² de la surface de vente d'un supermarché à l'enseigne "LEADER PRICE", de manière à porter sa surface de vente totale à 1.088 m² à BLAGNAC, impasse Emile Zola.

Le texte de cette décision est affiché pendant un mois à la mairie de BLAGNAC.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,
48649 Françoise SOULIMAN

Grand Toulouse
communauté urbaine

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE

Modification simplifiée du "Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse, Commune de St Orens de Gameville" Mise à Disposition du dossier

Monsieur le Président du Grand Toulouse informe de la mise à disposition du public du dossier de :

1ère Modification Simplifiée du "Plan Local d'Urbanisme du Grand Toulouse, Commune de St Orens de Gameville", à compter du lundi 6 juin 2011 jusqu'au jeudi 7 juillet 2011 inclus.

Cette modification simplifiée porte sur la suppression de l'emplacement réservé N°44 "Réseau vert d'agglomération entre le chemin de la Pradelle et la rue du Bousquet" au profit du Grand Toulouse.

A cet effet, une notice explicative ainsi qu'un registre où pourront être inscrites les observations du Public sont mis à disposition du public à la Mairie de St Orens de Gameville, Centre Technique Municipal, (10 rue du Négoce – 31650 St Orens de Gameville) et au siège du Grand Toulouse (6 rue René Leduc à TOULOUSE – métro Marengo).

Chacun peut en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre :

- A la Mairie de St Orens de Gameville, Centre Technique Municipal, (10 rue du Négoce, 31650 St Orens de Gameville): du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.
- Au siège du Grand Toulouse : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

A l'expiration du délai de mise à disposition du dossier, les observations contenues dans le registre seront portées à la connaissance du Conseil de Communauté qui devra délibérer pour approuver la modification simplifiée.

48755

CABINET JURIDIQUE RECHERCHE SECRETAIRE JURIDIQUE (GESTION STANDARD) ADRESSER LETTRE +CV PAR FAX AU 05 61 29 83 09

CABINET JURIDIQUE RECHERCHE AIDE COMPTABLE (ANALYSES COMPTABLES) ADRESSER LETTRE +CV PAR FAX AU 05 61 29 83 09

INSERTION

DERNIERE MINUTE

CPESUP Concours
Société à Responsabilité Limitée
à associé unique
Au capital de 1.000 Euros
Siège Social : 6 rue Joseph Lakanal
31000 TOULOUSE
528 780 141 - RCS TOULOUSE
2010B04183

Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 MAI 2011, il résulte que :

- La dénomination sociale a été modifiée et devient SUP'ADMISSION à compter du 23 mai 2011. En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :
- Ancienne mention : CPESUP Concours
- Nouvelle mention : SUP'ADMISSION

Le reste de l'article reste inchangé

Mention sera faite au RCS de Toulouse

48774

SERVICE ABONNEMENTS
Martine LACOSTE
TEL : 05 34 41 88 01
FAX : 05 61 62 40 18

SERVICE COMPTABILITE
Anne SIMON
TEL : 05 34 41 34 14
FAX : 05 61 62 40 18

ETUDE DE MAITRE BENOIT
Mandataire Judiciaire
17 Rue de Metz
BP 7132
31071 TOULOUSE CEDEX 7

A VENDRE FONDS DE COMMERCE

ARTICLE L. 642-1 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE
ARTICLE L. 642-19 ET L. 642-22 DU CODE DE COMMERCE
LIQUIDATION JUDICIAIRE

JPI SARL
LE BARONIE - 11 RUE BARONIE
31000 – TOULOUSE

EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 642-1 ET SUIVANTS, L.642-19 ET L.642-22 DU CODE DE COMMERCE MAÎTRE OLIVIER BENOIT, MANDATAIRE JUDICIAIRE, PORTE À LA CONNAISSANCE DE TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE QU'IL DÉPEND DE L'ACTIF DE LA LIQUIDATION JUDICIAIRE DE LA SOCIÉTÉ JPI SARL UN FONDS DE COMMERCE DE CAFÉ, RESTAURANT ET SALON DE THÉ EXPLOITÉ SOUS L'ENSEIGNE "LE BARONIE"

- SITUÉ : 11 RUE BARONIE À TOULOUSE (31000)
- SURFACE : 300 M² SUR DEUX NIVEAU
- DURÉE DU BAIL : 9 ANS (PRISE D'EFFET LE 01/11/2009)
- LOYER : 2.700 EUROS
- CHIFFRE D'AFFAIRES AU 31/12/2009 : 198.295 EUROS

Maître BENOIT se tient à la disposition de tout acquéreur éventuel pour donner tous renseignements concernant cet établissement.
Les offres d'acquisition seront reçues à l'Etude de Maître BENOIT **jusqu'au 10/06/2011 à 17h**

INFOS DISPONIBLES SUR : http://www.eas.ajmj.fr

48775

ETUDE DE MAITRE BENOIT
Mandataire Judiciaire
17 Rue de Metz
BP 7132
31071 TOULOUSE CEDEX 7

A VENDRE FONDS DE COMMERCE

ARTICLE L. 642-1 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE
ARTICLE L. 642-19 ET L. 642-22 DU CODE DE COMMERCE
LIQUIDATION JUDICIAIRE

MONTS DORE SARL
1 ALLEE DU MONT-DORE - 31770 - COLOMIERS

EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 642-1 ET SUIVANTS, L.642-19 ET L.642-22 DU CODE DE COMMERCE MAÎTRE OLIVIER BENOIT, MANDATAIRE JUDICIAIRE, PORTE À LA CONNAISSANCE DE TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE QU'IL DÉPEND DE L'ACTIF DE LA LIQUIDATION JUDICIAIRE DE LA SARL MONTS DORE UN FONDS DE COMMERCE DE PIZZERIA, À CONSOMMER SUR PLACE OU À EMPORTER

- SITUÉ : 1 ALLÉE DU MONT DORÉ À COLOMIERS (31770)
- SURFACE : 75 M²
- DURÉE DU BAIL : 9 ANS (PRISE D'EFFET LE 01/09/1987)
- LOYER : 1.141 EUROS

CHIFFRE D'AFFAIRES AU : - 30/09/2010 : 150.265 EUROS
- 30/09/2009 : 214.932 EUROS
- 30/09/2008 : 248.148 EUROS
- 30/09/2007 : 241.915 EUROS

Maître BENOIT se tient à la disposition de tout acquéreur éventuel pour donner tous renseignements concernant cet établissement. Les offres d'acquisition seront reçues à l'Etude de Maître BENOIT **jusqu'au 06/06/2011 à 17h**
INFOS DISPONIBLES SUR : http://www.eas.ajmj.fr

48777

AVIS AU PUBLIC

Communauté urbaine du Grand Toulouse
Approbation de la 1ère modification simplifiée du PLU du Grand Toulouse, commune SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE

Par délibération en date du **29 septembre 2011,** le conseil de communauté a approuvé la première modification simplifiée du PLU du Grand Toulouse, commune de SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE, ayant pour objet la suppression de l'emplacement réservé n°44 «Réseau vert d'agglomération entre le chemin de la Pradelle et la rue du Bousquet» au profit du Grand Toulouse.
Conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'urbanisme, cette délibération est affichée pendant 1 mois au Grand Toulouse ainsi qu'au centre technique municipal de la mairie de SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE (10, rue du Négoce, 31650 SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE).

Le PLU modifié approuvé est tenu à la disposition du public. Il peut être consulté au siège du Grand Toulouse, 6, rue René-Leduc, 31505 TOULOUSE (métro Marengo) ainsi qu'au centre technique municipal de la mairie de SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE (10, rue du Négoce, 31650 SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE, aux heures habituelles d'ouverture au public.

AVIS AU PUBLIC

Communauté urbaine du Grand Toulouse. Révision du POS du Grand Toulouse, commune de GRATENTOUR, en vue de sa transformation en Plan local d'urbanisme (PLU) et approbation des modalités de concertation

Par délibération en date du **29 septembre 2011**, le Conseil de communauté du Grand Toulouse a décidé d'engager la révision du Plan d'occupation des sols du Grand Toulouse, commune de GRATENTOUR, en vue de sa transformation en Plan local d'urbanisme.

Il a également approuvé l'organisation de la concertation selon les modalités suivantes : La mise à disposition pour le public, d'un registre pour consigner des observations au siège de la Communauté urbaine du Grand Toulouse et à la ville de GRATENTOUR; la mise en place d'une exposition permanente au siège de la Communauté urbaine du Grand Toulouse et à la ville de GRATENTOUR, dont le contenu évoluera en fonction de l'avancée de la procédure; l'organisation d'au moins une réunion publique au cours de la procédure, le public étant informé de ces réunions par voie de presse et d'affichage en différents lieux de la commune et au siège du Grand Toulouse; tout autre moyen que Monsieur le président du Grand Toulouse jugera utile.

Cette délibération est affichée en mairie de GRATENTOUR et au siège du Grand Toulouse.

AVIS AU PUBLIC

Communauté urbaine du Grand Toulouse, prescription de la révision simplifiée du PLU du Grand Toulouse, commune de CORNEBARRIEU

Par délibération en date du **29 septembre 2011,** le conseil de communauté du Grand Toulouse, dans le cadre du transfert de compétence en matière de plan local d'urbanisme et documents en tenant lieu, a décidé de lancer la révision simplifiée du PLU du Grand Toulouse, commune de CORNEBARRIEU afin de permettre l'implantation d'un pôle logistique aéronautique sur le site de «Barquil».

Il a également décidé d'engager la concertation du public de la manière suivante, à savoir une mise à disposition du public : d'un registre en mairie de CORNEBARRIEU et au siège de la Communauté urbaine du Grand Toulouse; d'un panneau d'information exposé en mairie de CORNEBARRIEU et au siège de la Communauté urbaine du Grand Toulouse et mis en ligne sur les sites Internet respectifs des deux collectivités.

Cette délibération est affichée en mairie de CORNEBARRIEU et au siège du Grand Toulouse.

AVIS AU PUBLIC

Communauté urbaine du Grand Toulouse
Approbation de la 1ère révision simplifiée du PLU du Grand Toulouse, commune de QUINT-FONSEGRIVES

Par délibération en date du **29 septembre 2011**, le conseil de communauté a approuvé la première révision révision simplifiée du PLU du Grand Toulouse, commune de QUINT-FONSEGRIVES, ayant pour objet un projet présentant un intérêt général: l'implantation d'une polyclinique sur le secteur Lasbordes-Ribaute.

Conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'urbanisme, cette délibération est affichée pendant 1 mois au Grand Toulouse ainsi qu'à la mairie de QUINT-FONSEGRIVES (hôtel de ville, 31130 QUINT-FONSEGRIVES).

Le PLU modifié modifié approuvé est tenu à la disposition du public.

Il peut être consulté au siège du Grand Toulouse, 6, rue René-Leduc, 31505 TOULOUSE (Métro Marengo), ainsi qu'à la mairie de QUINT-FONSEGRIVES (hôtel de ville, 31130 QUINT-FONSEGRIVES), aux heures habituelles d'ouverture au public).

AVIS AU PUBLIC

Communauté urbaine du Grand Toulouse
Prescription de la révision simplifiée du P LU du Grand Toulouse, commune de VILLENEUVE-TOLOSANE

Par délibération en date du **29 septembre 2011**, le conseil de communauté du Grand Toulouse, dans le cadre du transfert de compétence en matière de Plan local d'urbanisme et documents en tenant lieu, a décidé de lancer la révision simplifiée du PLU du Grand Toulouse, commune de VILLENEUVE-TOLOSANE pour permettre la réalisation du projet de zone d'activités Ecopôle (Pradié, le Champ de VILLENEUVE).
Il a également décidé d'engager la concertation du public de la manière suivante, à savoir une mise à disposition du public: d'un registre en mairie de VILLENEUVE-TOLOSANE et au siège de la communauté urbaine du Grand Toulouse; d'un panneau d'information exposé en mairie de VILLENEUVE-TOLOSANE et au siège de la Communauté urbaine du Grand Toulouse et mis en ligne sur les sites internet respectifs des 2 collectivités.

Cette délibération est affichée en mairie de VILLENEUVE-TOLOSANE et au siège du Grand Toulouse.

AVIS AU PUBLIC

Communauté urbaine du Grand Toulouse
Approbation de la 2e modification du PLU du Grand Toulouse
Commune de L'UNION

Par délibération du Conseil de Communauté **du 29 septembre 2011**, le Grand Toulouse a approuvé la deuxième modification du PLU du Grand Toulouse, commune de L'UNION.

Cette modification a notamment pour objet de permettre des ajustements du règlement de la zone UA nécessaires à la démolition et reconstruction du collège Chaumeton.

Conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, cette délibération est affichée pendant un mois au Grand Toulouse ainsi qu'à la mairie de L'UNION.

Le PLU modifié approuvé est tenu à la disposition du public.

Il peut être consulté au siège du Grand Toulouse, 6, René-Leduc à TOULOUSE (métro Marengo) ainsi qu'à la mairie de L'Union, 6, avenue des Pyrénées, 31240 L'UNION aux heures habituelles d'ouverture au public.

Marchés publics — **Marchés à procédure formalisée**

MAIRIE DE TOULOUSE
www.toulouse.fr

AVIS DE MARCHE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact : Ville de Toulouse, à l'attention de Monsieur le maire de la ville de TOULOUSE, hôtel de ville, 1 place du capitole, F, 31000 TOULOUSE, tél. 05.81.91.73.41, Email : marchespublics@grandtoulouse.fr.
Adresse(s) internet : Adresse du profil d'acheteur : http://www.marchespublics.grandtoulouse.fr.
Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Renseignement(s) administratif(s) : Direction Bâtiments et Energies Domaine Rénovation du Patrimoine 17 Place de la Daurade 31000 - TOULOUSE, Marie-Françoise VEZIA, mailto:vezia.marie-francoise@mairie-toulouse.fr, tél. 05.61.22.28.72 fax : 05.61.22.24.89. Contact : Renseignement(s) technique(s) : Direction bâtiments et Energies Mission Energie, à l'attention de Monsieur CLERGUE Sylvain, 17 Place de la Daurade, F - 31000 TOULOUSE, tél : 05.61.22.28.85, Email : sylvain.clergue@mairie-toulouse.fr.
Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus : Direction Bâtiments et Energies Domaine Rénovation du Patrimoine, , à l'attention de Madame VEZIA Marie-Françoise, Bât E - 2eme étage Unité administrative 17 Place de la Daurade, F - 31000 TOULOUSE, URL : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2011_5877nYzQm8.
Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Communauté Urbaine du Grand Toulouse, direction de la Commande Publique, 6 rue René Leduc - 7éme étage, B.P. 35821, F - 31505 TOULOUSE CEDEX 5.
I.2) Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s) : Collectivité territoriale. Services généraux des administrations publiques. Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

SECTION II : OBJET DU MARCHE

II.1) Description.
II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation de services : Services. Catégorie de services : 9 . Lieu principal de prestation : TOULOUSE, code NUTS : FR623.
II.1.3) L'avis implique : la mise en place d'un accord cadre
II.1.4) Informations sur l'accord-cadre : Accord-cadre avec un seul opérateur.
II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat / des achats : Audit énergétique des bâtiments municipaux, 11V312AO.
II.1.6) Classification CPV (Vocabulaire Commun pour les marchés publics) : 79212000.
II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui.
II.1.8) Division en lots : Non.
II.1.9) Des variantes seront prises en considération : Non.
II.2) Quantité ou étendue du marché
II.2.1) Quantité ou étendue globale : Le présent appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions des articles 33 3°al. et 57 à 59 du Code des marchés publics. Les stipulations du présent cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) concernent La présente consultation concerne l'audit énergétique des bâtiments municipaux réalisé dans le cadre de la loi française : 70.02. Nomenclature CPV : 79212000-3.
II.2.2) Options : Oui. Description de ces options : Le délai d'exécution des études est de : 32 semaines dont 8 semaines de préparation. Le délai part à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant au titulaire du marché de commencer l'exécution des études.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions relatives au contrat
III.1.1) Cautionnement et garanties exigés : Une retenue de garantie de 5,00 % du montant initial du marché (augmenté le cas échéant du montant des avenants) sera constituée. Cette retenue de garantie sera prélevée sur le montant de chaque acompte par le comptable assignataire des paiements. Cette retenue de garantie peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande ou, si les deux parties en sont d'accord, par une caution personnelle et solidaire, constituée en totalité au plus tard à la date à laquelle le titulaire remet la demande de paiement correspondant au premier acompte du marché.
III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics français. Modalités de règlement des comptes : conformément aux règles de la comptabilité publique dans les conditions prévues du C.C.A.G-F.C.S. Délai global de paiement : 30 jours. Ressources propres ville de TOULOUSE. Marché à prix global forfaitaire ferme et actualisable.
III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Il est interdit au candidat de présenter plusieurs offres en agissant à la fois: En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements; en qualité de membres de plusieurs groupements.
III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Non.
III.2) Conditions de participation
III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession : Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Les critères relatifs à la candidature sont : Garanties et capacités techniques et financières, capacités professionnelles. Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui : Les candidats sont invités à utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.minefe.gouv.fr. Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous : Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics : Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ; déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ; renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail .
III.2.2) Capacité économique et financière : Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics : déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
III.2.3) Capacité technique : Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics : Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ; liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ; description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise. Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.
III.2.4) Marchés réservés : Non.
III.3) Conditions propres aux marchés de services.
III.3.1) La prestation est réservée à une profession particulière : Non

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) Type de procédure
IV.1.1) Type de procédure : Ouverte.
IV.2) Critères d'attribution
IV.2.1) Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération : 1. Valeur technique appréciée sur le mémoire justifiant des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter : 60; 2. Prix des prestations : 40.
IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée : Non.
IV.3) Renseignements d'ordre administratif
IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : 11V312AO.
IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif : Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents : **15 novembre 2011 à 11 h 00.**
IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 15 novembre 2011 à 11 h 00.
IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français.
IV.3.7) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre.
Durée en jours : 120 (à compter de la date limite de réception des offres).
IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres : Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : non

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.3) Autres informations : Ce marché est un accord-cadre au sens de la Directive Communautaire, mais aussi un marché à bons de commande en application de l'article 77 du code des marchés publics. Conditions de remise des offres ou des candidatures. Les offres peuvent être transmises par lettre recommandée avec avis de réception ou déposées contre récépissé avant les dates et heures indiquées au RC. Toutefois, le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des offres par voie électronique à l'adresse suivante: www.marchespublics.grandtoulouse.fr. Le dossier de consultation des entreprises en version papier sera remis gratuitement à chaque candidat par la Direction Bâtiments et Energies - 17 place de la Daurade - 31000 TOULOUSE (après demande par télécopie au 05.61.22.24.89). Il est disponible immédiatement et gratuitement à l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.grandtoulouse.fr (Référence acheteur public : 11V312AO). Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.
VI.4) Procédures de recours
VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de TOULOUSE, 68, rue Raymond IV, 31000 TOULOUSE, . tél : 05.62.73.57.57. E-mail : greffe.ta-toulouse@juradm.fr. Fax : 05.62.73.57.40. URL : http://www.ta-toulouse.juradm.fr.
VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Communauté Urbaine du Grand Toulouse, Direction de la Commande Publique,, 1 place de la Légion d'Honneur, BP 35821, 31505 TOULOUSE CEDEX 5, . E-mail : secretariat.commandepublique@grandtoulouse.fr.
VI.5) Date d'envoi du présent avis : 03 octobre 2011.

